



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER
DE SAINT-NICOLAS
8 JUILLET 2008**

Monsieur le Maire accueille l'assistance, salle communale, et remercie de leurs présences, les habitants et les élus.

Il indique que c'est la première fois depuis les dernières élections municipales que cette réunion, traditionnelle lors du mandat précédent, se tient à Saint-Nicolas.

Eglise de Saint-Nicolas de véroce

Dans un premier temps, il indique que le dossier de l'église se termine et que l'inauguration aura lieu le 17 août à 10 heures 30 avec une cérémonie simple, à la dimension de Saint-Nicolas. Elle consistera en une restitution de l'église aux Saint-Nicolatins.

L'église reprendra alors ses fonctions culturelle et culturelle.

La dernière pierre sera scellée et deux tableaux (« la mort de Saint-Joseph » et « Saint François de Salles ») font l'objet d'une restauration.

La Commune va engager une autorisation de programme pour que les œuvres du Trésor soient conservées et/ou restaurées sur plusieurs années.

Le mur d'enceinte et les espaces verts seront refaits. Un arrosage automatique est prévu, l'accès au cimetière sera élargi, et le cimetière lui-même sera remis en état.

« C'est un dossier remarquable parce que l'église est désormais classée et cela s'est accompagné des dotations financières de l'Etat. » précise Monsieur le Maire.

Concernant le parking face à l'église, Monsieur le Maire souhaite qu'un aménagement paysager soit réalisé afin de rendre l'ensemble plus agréable.

Il est par ailleurs prévu de réaliser un parking à la place des jeux d'enfants en les déplaçant sur le terrain au nord du mur d'enceinte de l'église mais il faut attendre d'en avoir la maîtrise foncière.

Presbytère de Saint-Nicolas de véroce

En ce qui concerne le presbytère, l'étude est en cours. Il doit avoir pour fonction de mettre en valeur le Trésor du Val Montjoie. L'idée est de rassembler les œuvres, mais aussi de prévoir une bibliothèque ainsi que l'hébergement du curé qui vient l'été.

Les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, contraignent les possibilités d'aménagement, mais il faudra faire des choix.

Question du Maire : pourquoi le sous-sol ne couvre-t-il pas toute la surface ?

Réponse d'un participant dans la salle : parce que le rocher est présent sous le bâtiment.

Pour ces aménagements, un financement européen est recherché (Interreg) en lien avec l'Italie ; financement qui peut aller jusqu'à 70% de l'investissement.

Centre de Saint-Nicolas

Les lignes EDF vont être enfouies en permettant de supprimer le transformateur. L'idée est de monter une ligne depuis l'usine de production électrique située à Passy à côté du Viaduc des Egratz en passant par les Plagnes et d'enterrer cette ligne.

Divers

Monsieur le Maire donne également des précisions sur les points suivants :

- sur les Hauts de Saint-Nicolas, poursuite de l'aménagement du bâtiment du Plane et de la Crête,
- 1500 moutons sont arrivés pour entretenir les pâturages, sur le secteur d'Hermance et de l'épaule.

HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS – FRANCE

☎ 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33

http : www.saintgervaislesbains.fr - E-mail : mairie.stgervais@wanadoo.fr



- Travaux importants pour le raccordement au réseau d'eaux usées et pluviales des secteurs du Planey et du Carteron, l'enfouissement des réseaux secs d'électricité et de téléphone et la liaison entre chaque habitation et les réseaux.
- Les orages le 1^{er} juillet au soir ont provoqué des dégâts importants sur les secteurs du Quy et du Planey et au pont du Sauger. Les dégâts sont estimés à 50 000 euros.

Questions de la salle :

- Les poteaux à proximité de l'église vont-ils être enterrés ?

Monsieur le Maire : « Vous avez raison, c'est une priorité d'enterrer les lignes dans ce secteur. »

- A propos de l'éclairage de l'église, Monsieur le Maire précise : « J'ai découvert que l'ancien architecte avait prévu des mâts de 12 mètres. »

- Il poursuit : « L'éclairage se fera par le bas. On ne pourra pas régler le problème des « arrêts-neige » de la toiture car c'est très coûteux et il faudra donc dans un premier temps interdire lors des chutes de neige le cheminement piéton à proximité de l'église. »

Monsieur le Maire précise également que TF1 devrait faire un sujet sur la restauration de l'Eglise et le chemin du Baroque.

- Le chemin du baroque est en mauvais état sur les parties goudronnées du Nant-Blanchet. Quelle est la conséquence sur les branchements ?

Il est répondu que la descente de Nant-Blanchet a été affouillée lors de l'orage et il serait nécessaire d'intervenir rapidement.

- Section électorale du Fayet : Désormais tous les Saint-Gervolains, y compris les électeurs du Fayet, voteront pour des listes uniques. L'enquête publique vient de se terminer et la section électorale du Fayet sera supprimée.

- Code postaux différents : Monsieur le Maire indique qu'il a écrit à la direction de la Poste afin que l'ensemble de la commune de Saint Gervais (Le Fayet, Saint-Nicolas de véroce et Saint Gervais) bénéficie d'un même code postal (74170). La Poste devrait donner une suite favorable dans les deux ans à venir.

- Cages de football : Demande de la salle afin de réinstaller les filets. Bernard Mugnier s'en charge.

- Pour les lignes sèches : y- a-t-il un planning d'enfouissement ? Monsieur le Maire répond par la négative. Les fourreaux sont posés chaque fois que cela est nécessaire. Toutefois, les opérations de branchement individuels sont coûteuses.

- Agrandissement du parking près du pont - Parking du Planey :

Monsieur le Maire : « *Il faut agrandir le parking du Planey mais il faut régler le passage de la colonne d'eau qui passe sur les terrains en aval du parking.* »

Alpages - Prévoir une réunion avec les propriétaires concernés au cours de la première quinzaine d'août

Monsieur le Maire indique : « Il faut reconquérir les paysages en coupant les Vernes, les épicéas, les arbres doivent être coupés à maturité avec mesure. »

- « Ne peut on pas réglementer les plantations sur les propriétés ? »

Monsieur le Maire : « Il y a une charte sur les plantations, qui donne des conseils, par exemple en recommandant les haies vives et non les thuyas. Des informations sont également données lors de la délivrance des permis de construire. Une information plus large pourrait être donnée dans « Projections ».



La Municipalité souhaite rédiger un petit ouvrage qui rassemblera toutes les études faites par le CAUE.

- Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Mont Joly :

Monsieur le Maire : « *Je suis le nouveau Président du SAIMJ. Le projet qui avait été envisagé (liaison côte 2000, Planey, la Croix du Christ), a peu de chances d'aboutir. Le dossier va donc être repris afin d'envisager une autre liaison. C'est le complément d'études qui va être demandé et si ce n'est pas possible, il n'y aura plus besoin de maintenir le Syndicat d'Aménagement du Mont-Joly.* »

Monsieur le Maire poursuit : « Dans les 5 ans à 10 ans à venir, le tourisme va beaucoup évoluer, et l'Etat devrait miser sur la seule lisibilité de certains sites. A nous de rechercher les niches de clientèle qui ne seront pas concernées.

Par ailleurs, si nous souhaitons accueillir une clientèle à fort pouvoir d'achat, et être concurrentiel, nous devons adapter notre niveau de services aux prix pratiqués. »

Remarque de la salle : « L'établissement thermal est un atout. »

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement le produit « bien-être » va devenir un atout.»

Les transports :

Monsieur le Maire explique que le contrat actuel des navettes s'arrête le 21 décembre et qu'il est prévu d'introduire dans toute la commune le service de transports à la demande qui va permettre de réserver des transports sur des circuits pré-établis.

« Ce service sera mis en place à partir de décembre 2008 avec un service probablement non payant. »

Un conseil municipal exceptionnel aura lieu le 29 juillet afin de choisir le ou les opérateur(s) chargé(s) des transports.

- Cheminement piétons entre les Chattrix et Saint-Nicolas. Un participant propose des transports en calèche.

Dates d'ouverture et de fermeture de la station :

Une participante regrette que les remontées mécaniques aient été fermées aux vacances de printemps de la zone de Paris.

Monsieur le Maire explique que depuis deux ans, les dates sont fixées à l'avance : Pour le prochain hiver ouverture 20 décembre et fermeture le 17 avril (STBMA) et le 13 avril (SEMJ).

Question de la salle : pourquoi les chemins sont-ils réparés avec des blocs de pierre sur le secteur entre le Porcherey et les Marmottes ?

Monsieur le Maire répond que c'est un chemin privé

Plus aucune question n'étant posée, la réunion se termine à 19h45 et est suivie du conseil municipal.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton
De Saint Gervais

Jean-Marc PEILLEX